



Communiquent

ALERTE à la population avant les municipales **SAONEOR Desserte + 1/2 échangeurs = 35 millions** **Des élus atteints par la folie des grandeurs**

L'idée que ça ferait bien sur la carte de visite de la ZI Saôneor qu'elle soit reliée directement à l'autoroute a germé dans la tête d'élus responsables de nos collectivités. Puis ils ont trouvé que c'était tellement bien que ce projet ne pouvait qu'être d'utilité publique. Pour ce faire ils ont croassé comme corbeaux sur clocher que l'itinéraire existant ne pourrait pas absorber l'augmentation du trafic induit par les 2700 emplois qui y seraient relocalisés. Sur la base de cette allégation alléchante les autres élu-e-s, auxquels notre système impose d'être godillots, ont validé ce projet.

Nous, citoyen-ne-s, avons étudié le projet, et nous pouvons apporter la preuve que le projet n'a pas d'utilité publique et qu'il constitue un gaspillage énorme d'argent public (35 millions). A l'heure des bilans et avant les promesses, autant le savoir.

1 – Sur la création de 2700 emplois.

Il ressort du dossier d'enquête publique que 1500 emplois ont déjà été créés à fin 2016 et que, par conséquent, il ne reste à créer que 1200 emplois d'ici 2036, soit 600 de 2016 à 2021 et 600 de 2021 à 2036.

C'est ce que montre le tableau de la page C 9 du dossier de l'Enquête Publique repris ci-dessous

Hypothèse de développement économique du parc d'activité Saôneor

Espace		Type d'activités	Volume total	Hypothèse d'emplois créés			Total
				2016	2021	2036	
Saôneor - Ex campus	Zone disponible	Mixte	25 ha	500	0	0	500
	Bâtiments vacants	Bureaux	15 000 m ²	600	0	0	600
Saôneor	Réserves Kodak	Industrie	80 ha	400	600	600	1 600
Nombre d'emplois créés							2 700

De 2016 à 2017, sur les 600 emplois devant être créés avant 2021, 200 emplois ont été créés.

Puis comme ces créations ont continué à augmenter depuis 2017, il reste à ce jour moins de 1000 emplois à créer d'ici 2036.

De plus on aurait pu croire aussi que la desserte augmenterait l'attractivité de Saôneor au point de créer un nombre d'emplois bien supérieur à cet objectif de 2700.

Or, il n'en est rien, car, comme l'indique le dossier soumis au public :

« l'ensemble du potentiel foncier du parc d'activités de Saôneor représente au terme de projets économiques pouvant générer des trafics, 2700 emplois environ » (Page C4 du dossier d'enquête publique).

2 – Sur l'augmentation du trafic qui ne peut, pour le Conseil Départemental et le Grand Chalonnais, être acceptée par l'itinéraire existant

L'itinéraire existant absorbe déjà le trafic des 1500 emplois créés à fin 2016, plus ceux créés depuis cette date, sans embouteillage, sans dépassement des seuils d'alerte de la pollution et sans travaux de réaménagement.

Et, en ce concerne le trafic induit par les emplois restant à créer, l'enquête publique précise en page EVI 45 :

*« A l'horizon 2031, **sans projet**, il est prévu une **nette diminution des émissions de la plupart des polluants par rapport à la situation actuelle et ce malgré l'augmentation du trafic** (-16 à -49% selon le polluant considéré). Cette nette diminution s'explique notamment par **l'amélioration du matériel roulant plus performant**.*

Par conséquent l'itinéraire existant pourra absorber l'augmentation du trafic générée par les emplois restant à créer. Augmentation qui sera même accompagnée d'une nette diminution de la pollution.

L'itinéraire existant présente donc non seulement une solution satisfaisante : c'est même la meilleure solution. La desserte se traduit par :

- l'augmentation de la pollution des émissions des véhicules due à l'allongement de la distance à l'autoroute par rapport à l'itinéraire actuel (pratiquement doublement de la distance).

C'est ce que précise le dossier d'enquête publique en page EVI 45 :

*«La comparaison avec ou sans projet montre que le projet entraîne **une nette augmentation** des principaux polluants émis par les PL. Ce qui s'explique par **un rallongement des distances**.*

Les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de carburant (diesel) augmenteront également. »

- des dépassements du seuil de la protection de la santé humaine pour le NO2 au niveau des zones traversées par la desserte qui seront encore présents sur une partie du tracé en 2031, comme le montre le tableau des mesures de la page EVI 48 du dossier de l'enquête publique.

C'est clair, net et sans bavure. La réalité est que ce gaspillage d'argent public pour un projet inutile se traduira essentiellement par une augmentation de la pollution atmosphérique. Venant s'ajouter à la pollution endémique par la décharge de la MESTA sur le tracé. L'héritage climatique du Grd Chalon, en quelque sorte.

Pour toutes observations et informations complémentaires : michel.mellon@laposte.net

Thierry Grosjean
Porte parole de la CAPEN 71

Myriam Sicard Lakord
Présidente des Amis de la Thalie

Michel Mellon Membre du CA de la CAPEN71